
COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 13 mars 2007

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous faire part des communications municipales suivantes :

1. ADMINISTRATION GENERALE (Raymond Bron)

ASICE

Comme annoncé lors des dernières communications municipales de 2006, le Conseil communal de Morrens se prononçait lundi 12 mars dernier sur ce sujet. A l'instar des trois premières communes concernées, la Commune de Morrens a accepté les statuts de cette association sans modification. Ainsi, ce document pourra être présenté au Conseil d'Etat pour validation.

2. AFFAIRES CULTURELLES ET LOISIRS (Jacqueline Franzini)

Théâtre de la Maison

Les relations avec le Théâtre de la Maison existent depuis 2003. Très rapidement, le directeur a voulu modifier la convention. Depuis lors, la Municipalité a cherché des solutions acceptables pour toutes les parties, et, dans la mesure où la location était payée, elle a été d'accord d'établir une nouvelle convention. Ce n'est qu'au moment de la signature de ce document que le directeur l'a informée que le Théâtre de la Maison quitterait Cugy. La Municipalité a écrit le 21 février 2007 au directeur pour lui rappeler que les droits et obligations des deux parties (notamment le paiement de la location) subsisteraient jusqu'au départ du théâtre, soit au 30 juin 2007. Cette correspondance est restée sans nouvelle de sa part jusqu'à ce jour.

3. FINANCES (José Rohrer)

Péréquation horizontale intercommunale

Le système actuellement en vigueur, malgré le fait que les critères de pondération défavorisent certaines communes, perdurera jusqu'en 2008. Un groupe de travail formé de

quatre représentants des communes, et d' autant de l'Etat, a été mis sur pied pour étudier d'éventuelles mesures de correction pour 2009. Nous vous informerons des résultats obtenus au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire:

R. Bron

Y. Martin